



# Cercle national des familles et des survivantes

## Points saillants

En avril 2021, le CNFS a publié un communiqué reconnaissant l'importance de l'investissement de 2,2 milliards de dollars dans le Plan d'action national. Depuis la publication du budget, le CNFS a préconisé de veiller à ce que le financement fédéral soit destiné à la violence fondée sur la race et le genre continue vécue par les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones ainsi qu'à répondre aux 231 appels à la justice de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées.

Le CNFS a demandé à d'autres gouvernements et institutions de mettre en œuvre les appels à la justice pour mettre fin à la violence fondée sur la race et le genre.

Les membres du CNFS ont travaillé à la création de voies d'accès pour les familles des FFADA2E+ et les survivantes de la violence fondée sur le genre au moyen d'initiatives régionales et de sensibilisation, notamment :

- Représentation constante des familles et des survivantes aux tables
- Participer à des comités de planification régionaux, à des tables rondes municipales et à d'autres forums (provinciaux et nationaux) pour répondre aux 231 appels à la justice, y compris la promotion de pratiques exemplaires pour mobiliser les familles et les survivantes
- Collaborer avec les familles, les survivantes et les partenaires dans le cadre d'événements et d'activités commémoratifs (p. ex., vigiles, rassemblements, marches, monuments, etc.) et d'autres dates importantes (p. ex., La rue, la nuit, femmes sans peur!, la Marche commémorative des femmes, etc.)
- Communication – avec les familles, les groupes de bases, les organisations, les gouvernements et divers partenaires
- Établir et maintenir des relations positives avec les fournisseurs de services et le leadership
- Communiquer les initiatives régionales – p. ex., le Forum sur la responsabilité du Yukon 2022, Iskwewuk E-wichiwitochik, mise en œuvre de « *Coming Home* » de la ville de Saskatoon et consultations sur l'élaboration et la mise en place du Bureau de la matriarche
- Présentations aux fins d'éducation sur les 231 appels à la justice – notamment pour encourager les jeunes à participer
- Entrevues avec les médias
- Formation sur les approches axées sur les victimes
- Autoéducation
- Fournir des services de première ligne, p. ex., programme de souveraineté alimentaire, fournir des mises à jour aux familles des FFADA2E+ sans-abri
- Assister à diverses conférences et y présenter des exposés, y compris plaider en faveur de l'inclusion des familles et des survivantes



Le CNFS a travaillé à des documents et à des processus internes stratégiques de haut niveau concernant ses opérations et sa gouvernance provisoires. Conformément au principe directeur du CNFS, « Nothing About Us, Without Us [Rien ne se fera pour nous, sans nous] », le CNFS cherche des ressources pour appuyer un processus national virtuel de mobilisation et d'enquête pour l'inclusion des familles des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones disparues et assassinées (FFADA2E+) et des survivantes de la violence fondée sur le genre au Canada, afin qu'elles participent à l'élaboration d'un Cercle national des familles et des survivantes, une entité indépendante, légalement constituée et sans but lucratif.

## Progrès et réussites

L'élaboration d'un plan de travail 2021-2022 du CNFS guidé par la vision et la mission du CNFS et les quatre piliers – l'inclusion, l'interdépendance, la reddition de comptes et les retombées positives.

La promotion du pilier de l'inclusion du CNFS en fournissant des conseils collectifs aux ministères fédéraux sur divers points prioritaires communs à court terme dans le cadre de la Voie fédérale pour promouvoir les pratiques exemplaires en matière de mobilisation des familles des FFADA et des survivantes de la violence fondée sur le genre dans le cadre de processus exempts d'obstacles qui sont financés et qui comprennent des mesures de soutien (p. ex., tenant compte des traumatismes, globaux, etc.).

L'adoption de motions visant à établir une entité indépendante, légalement constituée et sans but lucratif, le Cercle national des familles et des survivantes et à demander à l'équipe technique du CNFS de prendre des mesures pour mettre en œuvre la motion, y compris l'obtention de services professionnels. La réserve légale du nom « *National Family and Survivors Circle, Inc.* » auprès de la *Manitoba Companies Branch*, province du Manitoba.

La promotion du pilier de l'**interdépendance** du CNFS en jetant les bases de partenariats avec les tables fédérales-provinciales-territoriales-autochtones (FPTA) et les ministères fédéraux, et par des réunions avec le nouveau ministre des Relations Couronne-Autochtones. Le CNFS a constaté la nécessité de lier les investissements à long terme à des appels à la justice précis et a clairement mentionné la nécessité de produire des rapports sur les avantages, les réussites et les répercussions. Le CNFS a préconisé que tout le financement des initiatives soit clairement indiqué comme étant existant, harmonisé,

amélioré, nouveau et fondé sur les distinctions, restant au sein des ministères fédéraux, affecté aux communautés et aux partenaires, dans les réserves et hors réserve, etc. Le CNFS a communiqué des messages cohérents sur l'importance d'un changement transformateur là où les répercussions se font sentir sur le terrain en élaborant une stratégie et en mettant en œuvre le Plan d'action national et la Voie fédérale.

Dans un communiqué de presse publié le 8 avril 2022, le CNFS a souligné les occasions manquées dans le budget de 2022 de mentionner précisément comment les familles, les communautés et les survivantes de la violence fondée sur le genre en tireraient profit. Par exemple, l'engagement du budget de 2022 visant à aider les communautés autochtones à atténuer les répercussions continues de la COVID-19 aurait pu faire référence à la « pandémie fantôme » de l'augmentation de la violence fondée sur le genre pendant la pandémie.

La promotion des piliers de la **reddition de comptes et des retombées positives** du CNFS par des messages cohérents et un plaidoyer pour que la question des FFADA2E+ demeure à l'avant-plan des investissements et des mesures; pour que tous les gouvernements et les partenaires contributeurs déterminent clairement les investissements, des mesures avec des échéanciers clairs, la communication des résultats et des répercussions sur le terrain, et la démonstration de la participation des familles des FFADA, des survivantes de la violence fondée sur le genre et des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones; et pour la mise en œuvre immédiate de l'appel à la justice 1.7, soit l'établissement d'un poste d'ombudsman national des droits des Autochtones et des droits de la personne et la mise sur pied d'un tribunal national des droits des Autochtones et des droits de la personne.

Le 19 mars 2022, le CNFS a publié un communiqué demandant à tous les gouvernements, y compris les gouvernements autochtones, les organismes, les institutions et l'ensemble de la population canadienne, d'agir de toute urgence pour mettre en œuvre les 231 appels à la justice en tant qu'impératifs juridiques. La présidente du CNFS, Hilda Anderson-Pryz, a déclaré que : « [l']objectif ultime doit être de mettre fin à toutes les formes de violence fondée sur le genre [traduction libre] ».



Dans un communiqué de presse publié le 24 mars 2022, le CNFS a demandé à tous les gouvernements, organisations, organismes et institutions de prendre collectivement des mesures, de prendre position et de s'unir contre toutes les formes de violence fondée sur le genre contre les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones, peu importe leur lieu de résidence. Les mesures immédiates à prendre doivent comporter les suivantes : des mécanismes indépendants de divulgation; la mise en place et le financement de services d'aide d'urgence et de soutien à la guérison centrés sur la victime et autodéterminés; des espaces sûrs pour les programmes et les services; la création et la mise en œuvre de politiques fondées sur les droits pour la prévention et la sécurité; et que toutes les ententes de financement de base et de projet démontrent des modalités de prévention et de protection contre la violence fondée sur le genre.

## Prochaines étapes et priorités

Le CNFS travaille à l'établissement d'une entité indépendante, légalement constituée et sans but lucratif, le Cercle national des familles et des survivantes, par les moyens suivants :

- La recherche immédiate de ressources pour mener une mobilisation et une enquête virtuelles nationales indépendantes auprès des familles des FFADA et des personnes 2ELGBTQQIA+, et des survivantes de la violence fondée sur le genre.

Le CNFS élabore actuellement un plan de travail 2022-2023 visant à :

- assurer un financement de base durable pour l'entité indépendante du CNFS – Opérations, gestion et infrastructure; poursuivre la mobilisation des familles des FFADA et des survivantes de la violence fondée sur le genre.
- poursuivre la promotion des quatre piliers du CNFS et de la contribution au PAN.
- poursuivre la promotion et le renforcement des relations avec tous les gouvernements et les partenaires contributeurs.

## Rapports et publications

Contribution du CNFS au PAN 2021 : <https://familysurvivorscircle.ca/2021/06/02/notre-contribution-au-plan-daction-national/>

Site Web du CNFS : <https://familysurvivorscircle.ca> [en anglais]

Page Facebook du CNFS : @familysurvivorscircle

Compte Twitter du CNFS : @nfsircle

Compte Instagram du CNFS : @familysurvivorscircle

